



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 21 mai 2024 — N° 128**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 10 heures.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption*

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 60, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, est ajourné.

21 mai 2024

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 50, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt, ainsi que les amendements transmis par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, procède à la lecture et à la mise aux voix individuelle des amendements proposés par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) modifiant l'article 29.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) introduisant l'article 96.1.

L'amendement est rejeté.

Enfin, le rapport est adopté.

À 10 h 51, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

---

Les travaux reprennent à 13 h 40.

---

21 mai 2024

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le 200<sup>e</sup> anniversaire du récit de *La chasse-galerie*.

\_\_\_\_\_

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nicole Martin-Verenka.

\_\_\_\_\_

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Stéphan La Roche.

\_\_\_\_\_

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de saluer le travail du personnel de l'Hôpital Anna-Laberge.

\_\_\_\_\_

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la campagne *La vie coûte trop cher* de la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray.

\_\_\_\_\_

**21 mai 2024**

---

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 45<sup>e</sup> Déjeuner des agents de la paix.

---

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire des Art-Tisanes de Blainville.

---

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de féliciter le Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé, primé au Gala ESTim.

---

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à découvrir la programmation estivale de la circonscription de Saint-Jérôme.

---

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire du centre collégial de transfert de technologie Coalia.

---

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Pauline Ducharme et à M. Sam Ducharme.

---

À 13 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

21 mai 2024

---

Les travaux reprennent à 14 h 06.

---

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Yvon Picotte, ancien député de Maskinongé.

### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 avril 2024 par M. Fortin (Pontiac) concernant l'entretien de la route 366 entre La Pêche, secteur Masham, et l'intersection de la route 301;

(Dépôt n° 1576-20240521)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 avril 2024 par M. Lemieux (Saint-Jean) concernant l'évaluation des impacts sur la santé et l'environnement du nouveau site de l'école primaire du secteur Saint-Luc, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

(Dépôt n° 1577-20240521)

La réponse à la question écrite n° 113 concernant l'acquisition des droits exclusifs du Club Appalaches, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 mars 2024 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);

(Dépôt n° 1578-20240521)

La réponse à la question écrite n° 123 concernant le programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la Fête nationale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 avril 2024 par M. Bérubé (Matane-Matapédia).

(Dépôt n° 1579-20240521)

---

21 mai 2024

---

Mme la présidente dépose :

Les textes de loi adoptés lors de la 26<sup>e</sup> législature du Parlement écolier;  
(Dépôt n° 1580-20240521)

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Dufour (Mille-Îles) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 22 mai 2024, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ». (Dépôt n° 1581-20240521)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Fortin (Pontiac), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 21 mai 2024, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Robert-Jellard. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 1582-20240521)

Le rapport est adopté.

---

Mme D'Amours (Mirabel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 27 et 28 mars, les 11 et 30 avril, ainsi que les 1<sup>er</sup>, 2, 7, 8 et 9 mai 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1583-20240521)

---

**21 mai 2024**

---

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 20, 21 et 22 février, ainsi que les 7, 8, 9 et 21 mai 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1584-20240521)

### **Dépôts de pétitions**

M. Morin (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 047 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à la reconstruction de la prison Tanguay sur le terrain entre les rues Poincaré et Tanguay.

(Dépôt n° 1585-20240521)

\_\_\_\_\_

M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, en remplacement de M. Bouazzi (Maurice-Richard), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 268 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du monopole de distribution et de transport d'électricité d'Hydro-Québec et l'objection à la vente d'électricité entre compagnies privées.

(Dépôt n° 1586-20240521)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Morin (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 997 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à la reconstruction de la prison Tanguay sur le terrain entre les rues Poincaré et Tanguay.

(Dépôt n° 1587-20240521)

21 mai 2024

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Kelley (Jacques-Cartier) retire certains propos non parlementaires.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lévesque (Chapleau), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale des patriotes, qui s'est tenue le 20 mai 2024;

QU'elle se remémore la lutte que ces femmes et ces hommes ont menée pour défendre notre nation, notre liberté et notre démocratie;

QU'elle exprime sa reconnaissance envers ces patriotes, mais également envers ceux et celles qui continuent de protéger et renforcer la langue française, l'Assemblée nationale ainsi que la culture et l'identité du Québec;

Enfin, que l'Assemblée nationale observe une minute de silence en leur mémoire et qu'elle honore le combat qu'ils ont mené pour la reconnaissance de la nation québécoise, pour certains au péril de leur vie.

**21 mai 2024**

---

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **282** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des nombreux inconvénients causés par l'absence d'un tomodynamomètre dans la région du Nunavik;

QU'elle rappelle que l'absence de cet équipement limite la capacité des médecins de poser un diagnostic, peut avoir un impact sérieux sur la santé et la vie des patients et entraîne leur transfert à plus de 1500 kilomètres de chez eux;

QU'elle demande au gouvernement, conjointement avec la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik, de mettre en place les mesures nécessaires afin que les services d'imagerie médicale soient disponibles au Nunavik en y installant un tomodynamomètre, et ce dans les meilleurs délais.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **283** en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

---

**21 mai 2024**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 22<sup>e</sup> édition de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie qui s'est tenue le 17 mai 2024, sous le thème de « Dénoncer les idées dépassées; lorsque les droits des personnes LGBTQ+ reculent, c'est toute la société qui revient en arrière », journée qui tire sa source d'une initiative de la Fondation Émergence, un organisme québécois;

QU'elle prenne acte que la campagne de cette année vise à mettre de l'avant l'augmentation des crimes haineux et le recul bien présent des droits de la communauté LGBTQ+ ici et ailleurs;

QU'elle rappelle que l'homosexualité est toujours criminalisée dans 62 pays, et que les personnes LGBTQ+ sont encore passibles de peine de mort dans 12 pays;

QU'elle réitère l'importance de préserver l'ensemble des droits des Québécoises et des Québécois, particulièrement ceux des membres de la communauté LGBTQ+, tout en luttant contre toutes les formes de violence dont elles sont victimes;

QU'elle réaffirme le statut du Québec comme leader en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie du Québec, statut qui vient avec de grandes responsabilités auprès de la communauté LGBTQ+.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n<sup>o</sup> **284** en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

**21 mai 2024**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, et M. Zanetti (Jean-Lesage), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance pour le Québec de connaître son histoire, de la véhiculer correctement et de la célébrer;

QU'elle réitère que la connaissance de l'histoire est un outil précieux pour comprendre le présent et bâtir l'avenir;

QU'elle rappelle que l'histoire des patriotes ne doit pas être occultée et doit plutôt être source de fierté;

QU'elle affirme que la responsabilité de bien faire connaître notre histoire incombe à toute la société et toutes ses institutions publiques ou privées.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 62, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 28 mai 2024 de 10 heures à 11 h 50 et après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 17 h 40 et de 19 heures à 21 h 25, ainsi que le mercredi 29 mai 2024 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50, de 15 heures à 18 h 15 et de 19 h 30 à 21 h 55, ainsi que le jeudi 30 mai 2024 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 heures;

**21 mai 2024**

---

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Association canadienne du Ciment et Association Béton Québec, Association québécoise des fabricants de tuyaux et d'éléments en béton préfabriqué et Institut d'Acier d'Armature du Québec et Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec, conjointement  
Association des estimateurs et économistes de la construction du Québec  
Association de la construction du Québec  
Association des architectes en pratique privée du Québec  
Autorité des marchés publics  
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador  
M<sup>e</sup> Martine Valois  
Union des municipalités du Québec  
Fédération québécoise des municipalités  
Vérificateur général du Québec  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Conseil du patronat du Québec  
M. Luc Bégin, professeur titulaire, éthique appliquée, Université Laval  
M. Jean Baril, professeur associé, Département des sciences juridiques, UQÀM  
Ville de Montréal  
FTQ et FTQ-Construction, conjointement  
M. Robert Nadeau, PMI-Montréal

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

**21 mai 2024**

---

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre responsable des Infrastructures soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives.

21 mai 2024

---

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 22 mai 2024, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Dufour (Mille-Îles).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le Québec devrait construire 1,1 million d'habitations d'ici 2030 pour faire face à la croissance de sa population et pour espérer un retour à l'équilibre;

QU'elle prenne acte du faible niveau de demandes de permis de construction et de la baisse des mises en chantiers des dernières années qui éloignent le Québec de la réalisation de cet objectif;

QU'elle souligne que la rareté en matière de logement entraîne des conséquences délétères sur les Québécoises et les Québécois, notamment en matière économique, sociale et de santé mentale;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste le dépôt d'un plan complet incluant des cibles de mises en chantier résidentielles par année et contenant les mesures nécessaires pour revigorer la construction résidentielle au Québec et atteindre ces cibles.

21 mai 2024

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le projet de loi n° 60, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 60 est adopté.

À 15 h 19, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 15 h 33.

\_\_\_\_\_

À 15 h 34, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

**21 mai 2024**

---

**Débats de fin de séance**

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Kelley (Jacques-Cartier) à M. Skeete, ministre délégué à l'Économie, portant sur le sujet suivant : « Le manque de vision du gouvernement caquiste en matière d'énergie ».

---

À 18 h 43, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 mai 2024, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

21 mai 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Lévesque (Chapleau), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska) :

(Vote n° 282)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
(CAQ)			
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)	

21 mai 2024

---

Sur la motion de M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Marissal (Rosemont),  
M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 283)

**POUR - 104**

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Groncin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
		Nichols (IND)	
		Paradis (PQ)	
		Picard (CAQ)	

21 mai 2024

---

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska) :

(Vote n° 284)

**POUR - 103**

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (IND)	Setlakwe (PLQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Cicccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)